



Sélectionnez votre profil ci-dessous pour voir la procédure à suivre.

[Bachelier 2020](#)

Étape 1 : Pré-inscription sur Parcoursup

Enregistrez votre candidature et vos choix d'inscription sur la plateforme [Parcoursup](#) entre le **22 janvier** et le **12 mars 2020**.

Étape 2 : Inscription administrative

Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC)

Avant de vous inscrire à l'université, à partir de mai 2020, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si [vous êtes exonéré-e ou non](#).

Attention, cette cotisation ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement une fois acquittée.

Cette démarche est à effectuer sur le site [CVEC.Etudiant.gouv.fr](#).

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquittement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

Inscription en ligne

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut d'étudiant-e et de recevoir la carte étudiante.

Les inscriptions seront **ouvertes du 7 juillet 2020 à 10h au 17 juillet 2020 à 12h**.

[Accédez à l'application de première inscription en ligne](#) à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Une seconde période d'ouverture de la phase d'inscription pourra être ouverte courant août (*dates à venir*) ; sous réserve pour certaines formations

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application [PJWEB](#) pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h).

Journée d'Accueil de Méthodologie Informatique (JAMI)

A la suite de votre inscription administrative, vous devez effectuer un [test en ligne](#) concernant les outils numériques. Vous recevrez un message pour effectuer ce test. En fonction du résultat de cette évaluation, une inscription à la Journée d'Accueil de Méthodologie Informatique vous sera proposée. Cette journée aura lieu lors de la semaine d'accueil renforcé, entre le 21 et le 25 septembre.

ATTENTION : les inscrits en L1 MIASHS, en L1 à Saint-Brieuc, en DEUST ou au service d'enseignement à distance (SUP) ne sont pas concernés par cette JAMI !

Étape 3 : Inscription pédagogique (aux examens)

Cette inscription en ligne via l'Espace numérique de travail (ENT) est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

Semestre 1

Inscription du 11 septembre (10h) au 17 septembre 2020 (12h).

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription pédagogique devra se faire par formulaire papier (*date à venir*) :

- à leur scolarité de département (en plus du dossier d'inscription administrative) ;

- à la scolarité des Unités d'enseignements en langue (UEL), bureau L273.

Semestre 2

Inscription du 12 au 20 novembre 2020.

Cas spécifique des formations de licence STAPS

Les étudiant-e-s inscrit-e-s en STAPS devront procéder à leur inscription pédagogique annuelle du **7 juillet à 10h au 17 juillet à 12h**, à l'issue de leur inscription administrative.

Étape 4 : Validation de l'inscription aux enseignements

La validation de l'inscription aux enseignements officialise l'inscription pédagogique de l'étudiant-e. Elle récapitule les enseignements dans lesquels l'étudiant-e est autorisé-e à se présenter aux examens.

La validation de l'inscription aux enseignements de Licence 1 est semestrielle :

- au titre du 1^{er} semestre, **du 7 au 13 octobre 2020**, via l'ENT étudiants
- au titre du 2nd semestre, **du 25 novembre au 2 décembre 2020**, via l'ENT étudiants

À défaut de validation, l'inscription aux enseignements est considérée comme étant approuvée en l'état.

Rentrée

Les dates de rentrée seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.

[Réorientation depuis une autre filière / Reprise d'étude](#)

Cas spécifique - Réorientation Université de Rennes 1 / Université Rennes 2

A l'issue de leur premier semestre, les étudiant-e-s des deux universités peuvent se réorienter dans une filière proposée par l'autre établissement au titre du second semestre. Chaque université se réserve l'opportunité de ne pas proposer l'ensemble de ses formations de Licence 1, et de les retirer sans préavis.

Les étudiant-e-s inscrit-e-s dans un cursus universitaire (de la L1 au Master 2) qui souhaitent se réorienter ou toute reprise d'étude en **Licence 1** doivent suivre la procédure suivante :

Étape 1 : Pré-inscription sur Parcoursup

Enregistrez votre candidature et vos choix d'inscription sur la plateforme [Parcoursup](#) **entre le 22 janvier et le 12 mars 2020**.

Une fiche avenir est demandée mais exclusivement aux candidats de terminale, de classe de mise à niveau en arts appliqués (MANAA), en hôtellerie (MANH) et de mention complémentaire. Vous n'avez donc pas à fournir cette pièce.

En revanche, **si vous avez été accompagné par un service chargé de l'orientation durant l'année universitaire**, vous pourrez **joindre une attestation de suivi de votre projet de réorientation qui sera à renseigner par ce service** ou tout autre document valant attestation.

Étape 2 : Inscription administrative

Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC)

Avant de vous inscrire à l'université, à partir de mai 2020, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si [vous êtes exonéré-e ou non](#).

Attention, cette cotisation ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement une fois acquittée.

Cette démarche est à effectuer sur le site [CVEC.Etudiant.gouv.fr](#).

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquiescement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

1^{re} inscription à Rennes 2 / dernière inscription à Rennes 2 avant 2018

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut d'étudiant-e et de recevoir la carte étudiante.

Les inscriptions seront **ouvertes du 7 juillet 2020 à 10h au 17 juillet 2020 à 12h**.

[Accédez à l'application de première inscription en ligne](#) à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Une seconde période d'ouverture de la phase d'inscription pourra être ouverte courant août (*dates à venir*) ; sous réserve pour certaines formations

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application [PJWEB](#) pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h).

Étudiant-e-s inscrit-e-s à Rennes 2 entre 2018 et 2020

Les inscriptions seront **ouvertes du 7 juillet 2020 à 10h au 17 juillet 2020 à 12h**.

[Accédez à l'application d'inscription administrative en ligne](#).

Ré-ouverture de la phase d'inscription courant août (*dates à venir*) ; sous réserve pour certaines formations

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application [PJWEB](#) pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique sera disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h).

Étape 3 : Inscription pédagogique (aux examens)

Cette inscription en ligne via l'Espace numérique de travail (ENT) est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

Semestre 1

Inscription du 11 septembre (10h) au 17 septembre 2020 (12h).

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription pédagogique devra se faire par formulaire papier (**date à venir**) :

- à leur scolarité de département (en plus du dossier d'inscription administrative) ;
- à la scolarité des Unités d'enseignements en langue (UEL), bureau L273.

Semestre 2

Inscription du 12 au 20 novembre 2020.

Cas spécifique des formations de licence STAPS

Les étudiant·e·s inscrit·e·s en STAPS devront procéder à leur inscription pédagogique annuelle du **7 juillet à 10h au 17 juillet à 12h**, à l'issue de leur inscription administrative.

Étape 4 : Validation de l'inscription aux enseignements

La validation de l'inscription aux enseignements officialise l'inscription pédagogique de l'étudiant·e. Elle récapitule les enseignements dans lesquels l'étudiant·e est autorisé·e à se présenter aux examens.

La validation de l'inscription aux enseignements de Licence 1 est semestrielle :

- au titre du 1^{er} semestre, **du 7 au 13 octobre 2020**, via l'ENT étudiants
- au titre du 2nd semestre, **du 25 novembre au 2 décembre 2020**, via l'ENT étudiants

À défaut de validation, l'inscription aux enseignements est considérée comme étant approuvée en l'état.

Rentrée

Les dates de rentrée seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.

[Formation à distance](#)

Étape 1 : Pré-inscription sur Parcoursup

Enregistrez votre candidature et vos choix d'inscription sur la plateforme [Parcoursup](#) **entre le 22 janvier et le 12 mars 2020**.

Étape 2 : Inscription administrative

Avant de vous inscrire à l'université, à partir de mai 2020, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

Vérifiez si [vous êtes exonéré·e ou non](#).

Attention, cette cotisation ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement une fois acquittée.

Cette démarche est à effectuer sur le site [CVEC.Etudiant.gouv.fr](#).

Lors de votre inscription à l'université, vous devrez fournir une **attestation d'acquiescement ou d'exonération** de la CVEC. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas procéder à votre inscription.

Il s'agit de votre 1^{re} inscription à Rennes 2 / Votre dernière inscription à Rennes 2 a été effectuée avant 2018

L'inscription administrative vous permet d'obtenir le statut d'étudiant·e et de recevoir la carte étudiante.

Les inscriptions seront **ouvertes du 7 juillet 2020 à 10h au 17 juillet 2020 à 12h**.

[Accédez à l'application de première inscription en ligne](#) à Rennes 2.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse e-mail que vous avez indiqué. Il contient le n° étudiant (= identifiant Sésame), la clé d'activation du compte informatique (Sésame), et diverses autres informations.

Une seconde période d'ouverture de la phase d'inscription **sera ouverte du 24 au 27 août** ; sous réserve pour certaines formations

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application [PJWEB](#) pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h).

Étudiant·e·s inscrit·e·s à Rennes 2 entre 2018 et 2020

Les inscriptions seront **ouvertes du 7 juillet 2020 à 10h au 17 juillet 2020 à 12h**.

Accédez à l'application d'[inscription administrative en ligne](#).

Afin de **compléter l'inscription**, connectez-vous à l'application [PJWEB](#) pour nous transmettre les justificatifs demandés.

Une seconde période d'ouverture de la phase d'inscription **sera ouverte du 24 août au 10 septembre** ; sous réserve pour certaines formations

Une assistance téléphonique est disponible pendant la période d'inscription en ligne au **02 99 14 12 12** (9h-12h / 14h-17h).

Étape 3 : Inscription pédagogique (cours et examens)

Cette inscription est nécessaire pour pouvoir vous présenter aux examens et faire vos choix d'options. Vous effectuez les démarches en ligne pour les deux semestres **du 11 au 21 septembre** à partir de l'onglet "M'inscrire aux enseignements" via l'Espace Numérique de Travail (ENT).

[Accédez à l'ENT](#)

Rappel:

- Les mineures de découverte et de complément biologie ne sont pas ouvertes aux nouvelles inscriptions (seules les personnes ayant suivi cet enseignement l'année précédente pourront s'y réinscrire).
- L'inscription en mineure sociologie est limitée à 200 personnes.

Si vous avez soumis ou souhaitez soumettre un dossier de demande de dispense d'enseignement(s) (allègement d'études), vous devez dans un premier temps réaliser votre inscription pédagogique sans tenir compte du résultat de cette demande. La scolarité du SUP interviendra dans un second temps pour régulariser votre dossier, le cas échéant, si une ou plusieurs dispense(s) d'enseignement vous est/sont accordée(s).

[En savoir davantage sur la demande de dispense d'enseignement](#)

Étape 4 : Règlement des frais liés à l'enseignement à distance

Entre le 11 septembre et le 9 octobre, si vous avez reçu votre carte d'étudiante, vous vous acquittez du montant des frais liés à l'enseignement à distance (le cas échéant, vous vérifiez que l'exonération a bien été prise en compte).

Si vous n'avez pas reçu votre carte d'étudiante, merci de vous reporter aux indications dans la partie "Inscription Administrative".

[Accédez au module de paiement.](#)

Procédure : Après avoir vérifié et validé votre contrat pédagogique, vous réglez par carte bancaire.

Après le paiement en ligne, le délai de traitement est d'environ 7 à 10 jours ouvrés. Les accès aux cours en ligne seront ouverts progressivement et par ordre chronologique après vérification des dossiers d'inscription par nos services. Seules les personnes ayant réalisé complètement les démarches (inscription + règlement des frais) se verront ouvrir l'accès à la plateforme de cours à distance à compter du 3^e week-end de septembre.

Accueil des étudiant-e-s à distance

Pour la rentrée 2020/21, l'accueil des étudiant-e-s inscrit-e-s en enseignement à distance s'effectuera en ligne. Des ressources et vidéos seront proposées sur la plateforme Coursus une fois l'inscription finalisée.

Aucun déplacement sur le campus de l'université n'est à prévoir.

[Formation continue](#)

Étape 1 : Pré-inscription sur Parcoursup

Enregistrez votre candidature et vos choix d'inscription sur la plateforme [Parcoursup](#) **entre le 22 janvier et le 12 mars 2020**.

Étape 2 : Inscription auprès du service de formation continue

Récupérez le bulletin d'inscription en formation continue auprès du service de formation continue (SFC).

Payez les [frais de formation en fonction de votre situation](#).

Étape 3 : Inscription pédagogique (aux examens)

Cette inscription en ligne via l'Espace numérique de travail (ENT) est nécessaire pour pouvoir vous présenter à vos examens et faire vos choix d'options.

Semestre 1

Inscription du 11 septembre (10h) au 17 septembre 2020 (12h).

Pour les **inscriptions administratives tardives**, l'inscription pédagogique devra se faire par formulaire papier (**date à venir**) :

- à leur scolarité de département (en plus du dossier d'inscription administrative) ;
- à la scolarité des Unités d'enseignements en langue (UEL), bureau L273.

Semestre 2

Inscription du 12 au 20 novembre 2020.

Contrat Pédagogique

Un contrat pédagogique rappelant ces choix d'inscription sera à signer :

- courant septembre (*dates à venir*) pour le semestre 1
- courant novembre (*dates à venir*) pour le semestre 2

Ce contrat vous engage pour l'année en cours : vous ne serez évalué-e que sur les examens auxquels vous êtes inscrite !

En cas d'erreur constatée sur le contrat entre la fin des inscriptions en ligne et le la fin septembre pour le semestre 1 et fin novembre pour le semestre 2, il faudra

contacter votre scolarité.

À défaut de signature du contrat dans les délais impartis, il sera considéré comme approuvé en l'état par l'étudiant.e.

Il vous sera impossible de rectifier votre inscription pédagogique du premier semestre après le 1^{er} octobre.

Rentrée

Les dates de rentrée seront affichées sur la page d'accueil du site web de l'université courant juillet.

[Étudiant.e-s internation.ales-aux \(hors échanges et hors EEE\)](#)

Étape 1 : Candidature

Candidats internationaux résidant en France

Cette procédure ne s'adresse pas aux ressortissants de l'Espace Économique Européen (Union Européenne + Norvège + Islande + Liechtenstein) ou de Suisse.

La campagne d'inscription pour la rentrée 2020 commence le 1^{er} novembre 2019.

Le dossier de Demande d'Admission Préalable (**DAP vert**) est à télécharger sur le site du [Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#) et à retourner, avec les pièces demandées, à la DÉVU de l'université Rennes 2 au plus tard le **17 janvier 2020** à l'adresse :

Université Rennes 2
DEVU (DAP)
Place du recteur Henri Le Moal
CS 24307 - 35043 Rennes cedex

Candidats internationaux résidant dans un pays avec Centre Études en France (CEF)

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures, des **Centres pour Études en France (CEF)** ont été mis en place dans certains pays pour faciliter les démarches administratives des futurs étudiants.

Pays adhérents à la procédure CEF :

Algérie - Argentine - Bénin - Brazzaville - Brésil - Burkina Faso - Burundi - Cameroun - Chili - Chine - Colombie - Comores - Congo - Congo RD - Corée du Sud - Côte d'Ivoire - Djibouti - Égypte - États-Unis - Gabon - Guinée - Haïti - Inde - Indonésie - Iran - Japon - Koweït - Liban - Madagascar - Mali - Maroc - Maurice - Mauritanie - Mexique - Nigeria - Pérou - Russie - Sénégal - Singapour - Taïwan - Tchad - Togo - Tunisie - Turquie - Vietnam.

Vous devez vous connecter **à partir du 1^{er} novembre 2019 et avant la date limite du 17 janvier 2020** sur le site internet de votre pays de résidence ("nomdupays".campusfrance.org), puis suivre les indications affichées.

Candidats internationaux résidant dans un pays sans Centre Études en France (CEF)

La campagne d'inscription pour la rentrée 2020 commence le 1^{er} novembre 2019.

L'imprimé de **Demande d'Admission Préalable** (dossier blanc) est à télécharger sur le [site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#) et à déposer au service culturel de l'ambassade de France de votre pays de résidence **au plus tard le 17 janvier 2020**.

Test linguistique

Les candidats doivent disposer d'un niveau de connaissance du français suffisant afin de suivre de manière efficace la formation dispensée.

Dans le cadre de la Demande d'Admission Préalable, le **TCF-DAP** est le seul test réglementaire admis pour la vérification du français. Ce test est organisé par le CIEP ([Centre International d'Études Pédagogiques](#)) et se déroule au sein des universités. **Les candidats ne résidant pas en France passent le test dans leur pays.**

Le TCF DAP à l'université Rennes 2 se déroulera le vendredi 31 janvier 2020 à 13h45 dans l'amphithéâtre T, dans le bâtiment T ([en savoir plus sur les modalités d'inscription](#)).

Principales dispenses de vérification du niveau de langue française :

- candidats venant d'un [pays où le français est la langue officielle à titre exclusif](#) ;
- candidats dont les études secondaires se sont déroulées en majeure partie en français ;
- les titulaires du DALF niveaux C1 et C2, du DELF niveau B2 ;
- les candidats ayant passé ce test et obtenu le niveau B2 depuis moins de 2 ans.

Seuls les dossiers des candidats ayant obtenu au minimum le niveau B2 seront examinés par les commissions pédagogiques ([en savoir plus sur le niveau de TCF DAP requis à l'Université Rennes 2 et les cas de dispense](#)).

Pour les remises à niveau en français, voir le site du [CIREFE](#).

Cas particuliers

- les réfugiés politiques
- les apatrides ou demandeurs d'asile
- les enfants de diplomate en poste en France
- les boursiers du gouvernement français

Doivent demander un **dossier de demande de validation** auprès de la DÉVU (bâtiment P - porte 315 - bureau des étudiants internationaux) **à partir du 1^{er} février**

2020.

Les candidats européens, titulaires (ou en préparation) d'un diplôme de fin d'études secondaires de l'Espace Économique Européen, doivent suivre la procédure [Parcoursup](#) du **22 janvier au 2 avril 2020**.

[Étudiant·e·s international·e·s \(en échange\)](#)

Suivez la procédure disponible à la page [Venir étudier en France](#).

À voir aussi

[Frais d'inscriptions](#)

[Bourses](#)

[Annuler son inscription](#)